



RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISME

NOM LÉGAL DE L'ORGANISME

DATE D'INCORPORATION

SIGNATAIRE AUTORISÉ

PERSONNE-RESSOURCE

NOM

TÉL.

COURRIEL

ADRESSE COMPLÈTE

TÉLÉPHONE

COURRIEL

TÉLÉCOPIEUR

SITE INTERNET

ESPACES PUBLICS DEMANDÉS (inscrire un 1^{er} et un 2^{ème} choix)

LA PLACE DES FESTIVALS

LA PROMENADE DES ARTISTES

LE PARTERRE

LA PLACE DE LA PAIX

LA PLACE ÉMILIE-GAMELIN

AUTRE

RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉVÉNEMENT

TITRE DE L'ÉVÉNEMENT

TYPE D'ÉVÉNEMENT

CULTUREL

SOCIAL

SPORTIF

HISTORIQUE

AUTRE

DATES DE L'ÉVÉNEMENT

DATES DE MONTAGE

DATES DE DÉMONTAGE

RESPONSABLE DE LA PRODUCTION (SI CONNU)

NOM

TÉL.

COURRIEL

RESPONSABLE DU SITE/DE LA TECHNIQUE (SI CONNU)

NOM

TÉL.

COURRIEL

RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS (SI CONNU)

NOM

TÉL.

COURRIEL

VOTRE ORGANISATION A-T-ELLE DÉJÀ PRODUIT
DES ÉVÉNEMENTS SUR UNE PLACE PUBLIQUE?

OUI NON

SI OUI, VEUILLEZ INSCRIRE LES PLUS RÉCENTS :

BUDGET TOTAL DE L'ÉVÉNEMENT

DOCUMENTS REQUIS

L'organisme doit transmettre électroniquement tous les documents demandés à l'adresse programmation@quartierdesspectacles.com

Le présent formulaire rempli en bonne et due forme, signé et accompagné de :

- ANNEXE A – en référence avec le Guide d'occupation des espaces publics, faire une description de l'événement (max. : 1 page) incluant la programmation prévue, le nombre de personnes attendues et les entraves prévues
- ANNEXE B – plan de site détaillé incluant les entraves (voir les plans disponibles sur le site internet du Partenariat du Quartier des spectacles)
- ANNEXE C – calendrier de production
- ANNEXE D – documents constitutifs (lettres patentes)
- ANNEXE E – résolution du conseil d'administration autorisant le dépôt de la demande et désignant un signataire autorisé
- ANNEXE F – pour les événements culturels, un plan de communication (max. : 1 page) incluant le profil du public visé et le rayonnement attendu (régional, national ou international).

REPRÉSENTATIONS, GARANTIES, INDEMNISATIONS ET ASSURANCES

L'ORGANISME garantit et tient le PARTENARIAT DU QUARTIER DES SPECTACLES et la VILLE DE MONTRÉAL (ci-après nommés conjointement le PARTENARIAT) indemnes de toute réclamation et de tout dommage de quelque nature que ce soit, causé par l'ORGANISME, ses employés, ses préposés, ses représentants ou contractants pour tout ce qui touche l'événement.

L'ORGANISME s'engage, en outre, à prendre fait et cause pour le PARTENARIAT dans toute réclamation ou poursuite contre le PARTENARIAT et à l'indemniser de toute dépense, de tout jugement et de toute condamnation qui pourraient être prononcés contre lui et à payer en ses lieux et place toutes sommes qu'il aurait à déboursier avant ou après jugement, en raison de ce qui est prévu au précédent article.

Au moins dix (10) jours avant la tenue de l'événement, l'ORGANISME obtiendra à ses frais et maintiendra en vigueur une police d'assurance responsabilité, laquelle accordera pour l'événement une protection minimale de cinq millions de dollars (5 M\$) pour les blessures corporelles et les dommages matériels et dans laquelle le PARTENARIAT et la Ville de Montréal doivent être désignés comme assurés additionnels. Cette police d'assurance doit protéger l'ORGANISME, le PARTENARIAT et la Ville de Montréal pendant toute la période au cours de laquelle l'ORGANISME aura accès au site, soit avant, pendant ou après la tenue de l'événement.

En foi de quoi, le soussigné reconnaît avoir pris connaissance de toutes les dispositions de la présente.

Signature du signataire autorisé

Date

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec programmation@quartierdesspectacles.com

ANNEXE A

DESCRIPTION DE L'ÉVÉNEMENT

ANNEXE B

PLAN DE SITE DÉTAILLÉ

ANNEXE C



CALENDRIER DE PRODUCTION

ANNEXE D

DOCUMENTS CONSTITUTIFS (LETTRES PATENTES)

ANNEXE E

RÉSOLUTION DU CA

ANNEXE F

PLAN DE COMMUNICATION